Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

MÉTIERS DE LA COIFFURE

ÉPREUVE E6 : PROJET

SESSION 2026

Durée : 40 minutes

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
MÉTIERS DE LA COIFFURE	6

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le candidat présente son dossier de projet et, s'il le souhaite, un support de présentation compatible avec les consignes de convocation. Aucun dossier technique national ni document réponse n'est fourni pour cette épreuve orale.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : PROJET CONDUIT PAR LE CANDIDAT DANS LE CADRE DE SA FORMATION OU DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

L'épreuve E6 : Projet est une épreuve orale, évaluée selon le statut du candidat en contrôle en cours de formation ou en épreuve ponctuelle. En épreuve ponctuelle, la durée totale est de 40 minutes. Le candidat présente son projet puis répond aux questions du jury.

L'épreuve prend appui sur le projet du candidat et sur le dossier ou support de présentation associé. Elle ne comporte pas de sujet écrit national, de chantier imposé, de dossier technique commun ni de documents réponses à compléter. Le candidat expose un projet effectivement conduit et justifie ses choix à partir des éléments propres à ce projet.

Le jury apprécie la capacité à définir et conduire un projet, à présenter une démarche cohérente, à analyser sa mise en œuvre et ses résultats, et à argumenter avec recul les choix effectués.

Épreuve orale : présentation du projet et entretien (20 points)

Conduite de projet, analyse et communication professionnelle

Le candidat s'appuie sur son dossier ou son support de présentation pour rendre compte du projet conduit. La présentation est suivie d'un entretien avec le jury. Le candidat organise librement son exposé afin de couvrir les éléments pertinents de sa démarche et de son bilan.

La notation sur 20 porte sur l'ensemble de la prestation orale. Les éléments ci-dessous constituent les objets d'évaluation de l'épreuve ; ils ne définissent pas un sujet écrit ni une répartition réglementaire des points par question.

1 (20 points) Présenter et défendre le projet conduit en précisant :

- le contexte, le diagnostic initial, le besoin identifié et la problématique retenue ;
- les objectifs poursuivis et leur cohérence avec le diagnostic ;
- la démarche choisie, les étapes réalisées, les moyens mobilisés et les personnes ou partenaires concernés ;
- les contraintes rencontrées, les décisions prises et les ajustements effectués ;
- les résultats obtenus, leur analyse au regard des objectifs et les limites du projet ;
- les enseignements tirés et les améliorations ou suites envisageables.

Répondre aux questions du jury en justifiant les choix opérés et en portant un regard critique sur la conduite et les résultats du projet.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.